



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SÉCHERESSE :  
MAINTIEN DE L'ALERTE RENFORCÉE SUR LE BOULONNAIS**

Arras, le 26 septembre 2025

Bien que des précipitations abondantes aient été enregistrées depuis le début du mois, ayant même conduit au passage du département en vigilance orange le 13 septembre en raison du risque d'inondation, le risque de rupture dans l'approvisionnement en eau potable du territoire du Boulonnais demeure toujours présent et ne peut être totalement écarté à ce jour.

L'approvisionnement en eau potable du territoire de la communauté d'agglomération du Boulonnais provient d'eaux superficielles (prélèvement dans la Liane) et d'eaux souterraines. Ces dernières alimentent des forages et des galeries captantes situés dans différents endroits du territoire, contribuant également à desservir des communes voisines de l'agglomération.

Le niveau de la Liane est fortement monté après les épisodes orageux. L'amélioration de la situation a été rapide, mais temporaire avec une baisse sensible du débit de la Liane les jours suivants.

L'effet des pluies ne se fait pas encore ressentir sur le niveau des nappes souterraines, qui du fait de leur inertie naturelle, ne commenceront à se recharger que dans les prochaines semaines. La situation reste donc sensible avec des ressources disponibles limitées et encore insuffisantes pour assurer une pleine capacité de la production d'eau potable.

**Dans ce contexte, la sobriété des usages de l'eau reste indispensable pour éviter toute rupture d'alimentation en eau. Aussi, le comité départemental de la ressource en eau qui s'est réuni le vendredi 19 septembre sous la présidence du secrétaire général de la préfecture, a acté le maintien des bassins versants côtiers du Boulonnais en situation d'alerte renforcée sécheresse avec les mesures de restriction des usages de l'eau correspondantes.**

Il est ainsi demandé aux industriels locaux de poursuivre leurs efforts, en continuant à réduire leur consommation d'eau de 20 %. Pour les collectivités et les particuliers, l'utilisation d'eau potable pour certains usages de loisirs est interdite. Les mesures sont détaillées sur le site d'information national pour la sécheresse VigiEau (<https://vigieau.gouv.fr/>).

**Une nouvelle évaluation de la situation est prévue début octobre en fonction de l'évolution de la ressource et des données hydrologiques disponibles à ce moment-là.**

**Service départemental  
de la communication interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)